cm 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13

REGRETS
SUR
LE TRESPAS
DU DUC
DE GUISE

ADVERTIS
SEMENT
DU PROCES
CONTRE
HENRY
DE VALOYS

TOLOSE
COLOMIEZ
1589

Bibliophile las ! ne puis :
Par trop me faut l'expérience,
Plus encor la docte science ;
Mais moult bibliomane suis.

Edouard Moura

Les Écluselles

991

Vente S.J. Moura.
Paris. Xbre 1923.

Coût : 270
Frais 17.50 47.25
Commission 5%. 13.50
0.55
Divers
Tot 331,30

- Pièces toulousaines -
introuvables. 1 exempl. provient
1° Bibl. Bancel
2. " Comte de Bearn
3. " S. Moura. —

Resp Pf XVI-60
16

DISCOVRS DEPLORABLE DV

Meurtre & assasinat, traditoirement cõmis & perpëtré en la Ville de Blois. les Estatz tenant.

De tresf-haut, tresf puissant, & tresf-Catholique, feu Henry de Lorrainne Duc de Guyse, Per & grand Maistre de France, le vendredy vingt-troisiesme iour de Decembre, 1588.

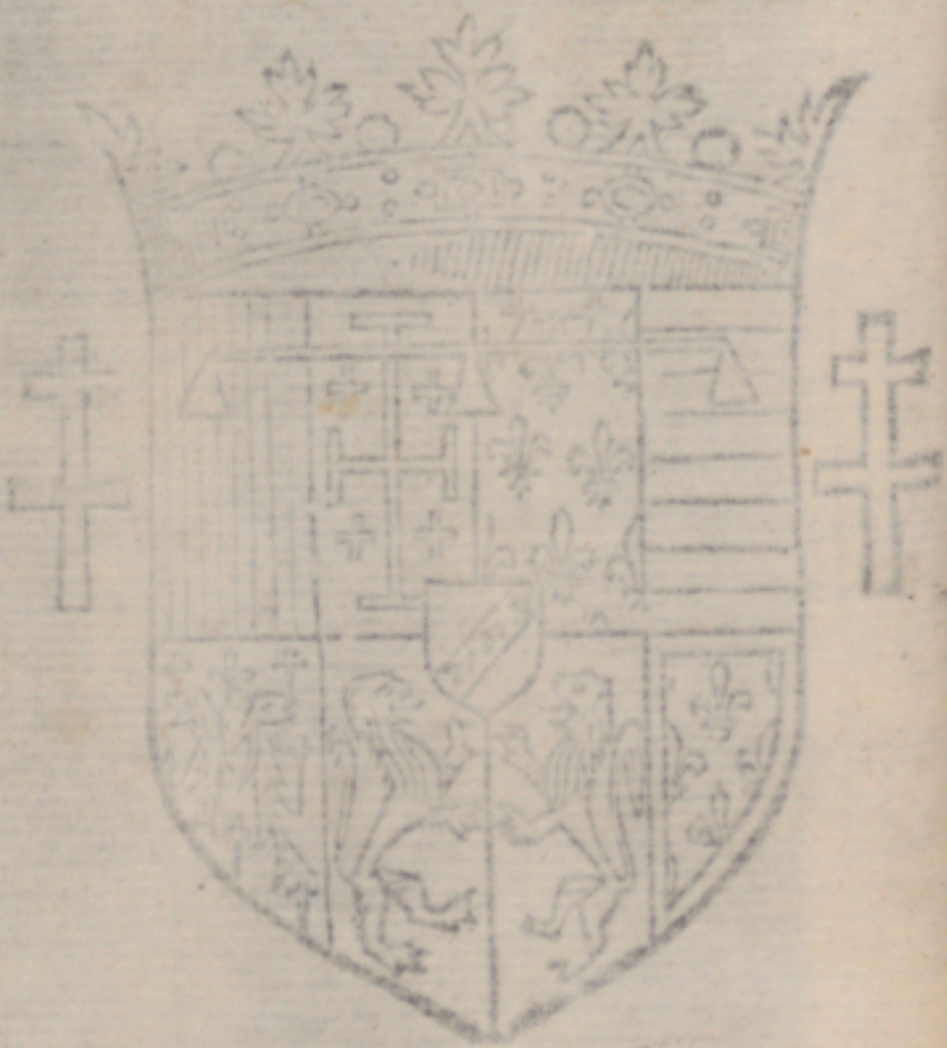

Deplorable, du meurtre & assasinat, traditoirement & inhumainement commis & perpetré en la ville de Blois, les Estats tenant. de tres-haut tres-puissant & tres-Catholique, feu Henry de Lorraine Duc de Guise, Pair & grand Maistre de France.

CE docte personnage estant aimé de Dieu Salomon, traitant de l'estat des Roys, dit en ces Prouerbes, que l'homme patient est meilleur que le fort & celuy qui domine à sa volōté fait plus q̄ l'espugnateur des villes. Tyrus Roy des Perses, conferant auec quelques Philosophes, des vertus requises à vn Roy, dit que celuy estoit indigne de l'Empire qui n'estoit meilleur que ses suiets. Ce grand monarque Alexādre, estāt au dernier periode de ses iours, interrogé lequel il desiroit eslire pour heritier du Royaume, celuy, dit-il, qui en sera digne. Iugeant par cela, que celuy est indigne de regner duquel la vertu est incognue. Ciceron en ses paradoxes, vse de tels ou semblables mots. Mais comment sera il possible, que l'homme commande aux autres, qui ne se peut moderer soymesme? Qu'il refrene donc premierement ses desirs, concupiscences voluptez, ires, auarices, & autres sembla-

bles peſtes de l'eſprit, auant qu'il vſurpe l'empire ſur les autres Et lors qu'il ſera depouillé de telles paſsiõs deſquelles il eſt ſerf, il pourra apres commander aux autres en toute liberté. Iſodore, dit que ce nom de Roy, à pris ſon antique dénomination de bien regir & gouuerner, mais depuis qu'vn Roy obmet à faire ſon deuoir, ou qu'il ſouille ceſte dignité de vices, il eſt indigne de tel honneur. Tellement que Boece excellent Poëte, approuuant l'opinion de ſi graues Autheurs, en ſa cõſolation Philoſophiq̃, eſcrit ſes vers qui enſuiuẽt.

Celuy qui veult grand puiſſance exercee,
Dompte en ſon cœur ſa volonté rebelle,
Ne ſe laiſſant d'vn col vaincu baiſſer,
Deſſoubz le iong de ſoun ame charnelle.
Car bien qu'il tienne vne puiſſance telle,
Que l'inde en tremble, & les peuples derniers,
Si n'aquiert il vne gloire immortelle,
Qu'il n'ait vaincu ſes vices les premiers,

Et ſur ce point, Horace eſcriuant à certain Roy, dit en ſes odes.

Cher amy tu regneras mieux,
Gaignant ton cœur de bonne guerre,
Que ſi tu auois ſoubs les cieux,
Gaigné les engles de la terre.

Il eſt donc tout manifeſte, que tout Roy ſe doit maiſtriſer ſoy-meſme, & repurger ſon ame de tout vices pour bien & iuſtement re-

gner & acquerir vn los immortel! Or il eſt tout certain qu'il n'y à vice au monde plus deteſtable & abominable deuant Dieu & les hommes, que la tyrannie, d'autant qu'en ce forfaict tous autres pechez ſont enclauez & burinez, Car ou a ton veu le tyran qui ne ſoic blaſphemateur, paillard, vouleur & homicide & qui ne ſe delecte en toutes cruautez & abhominations? Quel eſtoit Neron l'vn des plus ſignalez & renommez tyrans? Quel eſtoit Heliogaballe Empereur auſsi des Romains, lequel a emporté les premieres trophees des vices en ſon ciecle, non pour ſa laſciue & effrenee paillardiſe ſeulement, ne pour auoir exillé & fait tuer les plus doctes perſonnages de ſon pays. Mais pour auoir faict meurtrir & aſſaſsiner ſon frere premierement, la femme duquel il eſpouſa apres tel maſſacre.

Quel grand & inſatiable bourreau à eſté Aſtiages Roy des Medes, qui pour vn ſimple ſonge commanda à Arpàlus premier couppe iaret de ſon Royaume, de mettre à mort ſon filz Cirus, ce que Arpalus eſmeu de pitié n'ayãt voulu executer, ce diable d'Aſtiages fit tuer l'vn des enfans dudit Arpalus, & l'ayant fait cuire & aſſaiſonner par ſes cuiſiniers le fiſt manger au pere, faiſant mettre en des plats les piedz, les mains, & la teſte de l'enfant: Encor contraignit il ce pauure mignon, à dire

que telle viande estoit licite & tresbonne. Quel estoit aussi vn Maximilian Empereur de Rome sinon vn vray corsaire & affamé tyran se delectant à faire lier les hommes tous vifz contre le corps des morts, face a face, & bouche a bouche, & les laissoit ainsi, iusques à ce que le mort par sa putre-faction, eust tué le vif. l'Empereur Tibere, n'en faisoit guere moins, en ce qu'il cõtraignoit ceux qu'il vouloit faire mourir, à boire excessiuement, puis leur faisoit lier tous les conduis du corps, de peur qu'ils rendissent leur eau, & en tel estat, les pauures gens mourroient en rage & douleur. Et à si seuere cruauté n'estoit en rien inferieur Phalaris Roy de Cicille, lequel faisoit mettre les hommes nudz en vn thaureau de brouze le feu allumé à l'entour, affin que le patient mourant en si execrable tourment, rendit la vois semblable, au mugissemẽt d'vn thaureau. Mais que pourrions nous dire de ce grand tyran ou (pour mieux dire) Architiran Albimelech fils de Hierobaal, lequel occit inhumainement ses septantes freres destruit & ruina la ville de Sichen, saccagea les manans & habitãs d'icelle, demoslir la tour de la ville auec mil hommes qu'il brulla dedans, & fist semer la ville de sel. & duquel, homme iamais ne peut auoir raison, fors vne simple femme, qui luy brisa le cerueau, auec vn quartier de

meulle, qu'elle luy làiſſa tomber ſur la teſte comme il penſoit continuer ſes tyrannies en metant le feu en la ville de Thebes. Le ſemblable aduint au Roy Pirrhus, cõme auſsi il ſe voulloit ſaouller de cruautez à la priſe d'vne ville. Nous tairons nous auſsi de Siſara lieutenant general de la gendarmerie de Iabin Roy de Chanaan, qui tiranniſoit & moleſtoit inceſſamment le peuple Iudaïque: & toutesfois vne femme nommée Iabel deliurant ce peuple de ſa perſecutiõ le ſurmonta. car eſtãt entre dedans le pauillon de ladicte Iabel, elle prit ſecretement vn grand cloud, lequel elle fiſt entrer a grands coups de marteau, par la temple dudit Siſara, & luy trauerſa la teſte tout outre. Nicoſtrat & Leandre freres en leurs gouuernemens furent auſsi ſi cruels & mechans, qu'ils ont merité d'eſtre au cathologue des tyrans, auec l'infamie d'auoir eſté vaincus par Aretaphille ſimple femme (cõme recite Plutarque). De tant d'autres tyrans les Republiques ont eſté vexées & trauaillées, q̃ ie ſerois (par maniere de dire) dix ans à les denombrer. Et toutesfois ie ne trouue point, que toutes les tyrannies, que i'ay declarees ſpecifiees par le menu, & autres que ie ſuis contraint de taire, pour euiter prolixité, ſoiẽt ſi grandes ni eſmerueillables, que celle qui depuis peu de temps eſt aduenue en la Frãce

à l'endroit, de feu Monseigneur de Guyse, Prince tres-Chrestien, opugnateur des heretiques, pere & conseruateur des Catholiques qui à esté tué si traistrement & inequitablement, que si ie m'en taisois ie croy que (outre l'offence que ie commettroy, de receller la verité) les pierres le reuelleroiét aux peuples estrãgers, & les oiseaux ne chanteroiét autre chose en leur ramage. Pour donc ne demeurer ingrat enuers vn si excellent personnage & affin que chacun cognoisse que la foy des grands, est vne chose vaine, & vn fondement assis sur la glace, ie vous deduiray brieuemẽt ce que i'ay entendu de l'homicide cõmis de guet à pens, en la personne de ce bon Prince auquel la France, par luy deliuree des mains des Reistres & autres heretiques, par diuerses fois, sera a tout iamais obligee & redeuable.

LE Roy, s'estant acheminé en la ville de Blois pour y tenir ses estats, suyuant ce qu'il auoit arresté par conseil, & pour le soulagedu pauure peuple, tout recourbé soubs le fais des impostz & subsides, cõmande au Duc de Guyse, son cousin & bon ami (cõme'il disoit) de s'y trouuer, affin de veoir comme sa Majesté y procederoit, & luy donner conseil en ce qu'il verroit bon estre en tel affaire, Le Duc de Guyse ioyeux outre mesure, de la bonne volonté du Roy, obeït promptement à son

cõmandement, & auec peu de train, se trãsporte a Blois, ou de premier abord, il est bien venu du Roy auec vn visage riant, & vne façon qui sentoit son humanité douceur & amitié, luy prometant sur la foy, que de sa part ni des siens il n'auroit aucun mal ni desplaisir, ains a tousiours le conserueroit en se astats & dignitez, qu'il deliberoit mesmes de accroistre, comme a son bon ami, cousin & allié.

Monseigneur de Guyse se confiant trop legerement sur telle foy, demeure sans aucun soupçon pres la Maiesté du Roy. Les estats peu apres se cõmancent, ou pour la premiere harangue, le Roy proteste de cõseruer inuiolablemẽt la foy Catholique, punir les huguenots & heretiques, & de soullager son peuple extrémément foullé. Et certain temps apres a l'instante requeste & priere des deputez ausdicts Estats, declare le Roy de Nauarre crimineux de leze Maiesté diuine & humaine & inhabille de succeder a la Couronne de France pour les causes assez notoires a vn chacun. Du depuis l'on tint tousiours lesdits estats en longueur brassant & machinant par secrettes menées le moyen de destruire & exterminer toute la maison de Guyse, & semblablement tous les parens alliez & confederez d'icelle.

Pour mieux iouer ce perſonnage, ont enuoye Monſieur du Maine vers Lyon auec vne armée. Et luy parti on à lœuil attentif ſur le Duc de Guyſe, à ce qu'il faict, à ce qu'il dict, affin qu'il ne peuſt euiter la mort que l'on luy tramoit. En fin la tirannie ſe voullant mettre en euidence & deſenfler ſa rage, pour ſe baigner au ſang innocent arriuant le vendredy vingt-troiſieſme iour de Decembre mil cinq cens quatre vingtz huict ſurueille de la feſte de Noel, le Roy, qui vn peu au parauant auoir receu ſon createur pour rendre teſmognage de ſa vie Catholique, & bonne prud'homie, enuoya aſſez matin querir le Duc de Guyſe, pour luy cõmuniquer choſe d'importãce en ſecret. Ce bõ Prince & fidelle ſeruiteur de la Couronne, s'aſſeurant en la promeſſe du Roy ſe tranſporte incontinant en ſon cabinet (comme l'agneau qui franchement s'en va à l'eſcorcherie) ou le Roy pour la ſoumer, luy communique ie ne ſçay quelz papiers, & à l'inſtãt ſe retire, lors le ſeigneur de l'archant l'vn des Capitaines des gardes du Roy, auec pluſieurs autres couppe iarrets de la Court entre au cabinet, & traiſtrement donne trois ou quatre grands coups de poignart audit ſieur de Guiſe, lequel eſtant ainſi ſurpris, ſe penſe ſauuer au Chaſteau de Bloys ou il feuſt acheué par les meurtriers & aſſaſsinateurs de

leguez, & mis auguets pour executer si mal-
heureuse & damnables entreprise. Ce meur-
tre commis, les boureaux n'estant encor ras-
sasiez de la mort d'vn si vaillant personnage
suiuant la commission à eux donnée, se saisi-
rent de Monsieur le Cardinal de Guise son
frere, du Prince de Ginuille filz dudit Sieur
Duc, & autres desquelz ie me tairay iusques
à vne autre fois, que Dieu permettra que ie
mette le tout en lumiere, & plus au long que
ie n'ay fait ce discours, lequel t'aprendra (le-
cteur) a cognoistre les Roys pariures & ty-
rans, & tendonner garde, quelque beau sem-
blant qu'il te facent, estant leur hipocrisie
descouerte à l'exẽple de ce tant renom-
mé Princes dont le sang crie à hau-
te voix vengeance par tous les
Cantons de ce monde. qui
quelq̃ iour aduiẽdra
(Dieu aydant)
Amen.

BIBLIOTHEQUE TOULOUSE UNIVERSITAIRE